

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**  
**COMPTE-RENDU**

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Christiane BARAILLER – M. Rémy BREYSSE – M. Michel MOULIN – Mme Chantal RANCHON – M. Pascal SILBERMANN – Mme Catherine CHAPRON – Mme Josiane JOUSSERAND – M. Jean-François DUBOEUF – M. Mohamed MAMRI – M. Yves BRENAS – Mme Myriam PRUD'HOMME – M. Richard GAGNAIRE – Mme Amandine NERY – Mme Sabrina REOCREUX – M. Georges KIBLER – Mme Nicole VIAL.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Sandrine SOTTON – Mme Yvette PERRIER – M. Christian PICHALSKI – Mme Marie-Christine MAYOUD – M. Geoffroy MAILLET – Mme Émilie LERAY – M. John MARIE – M. Jean-Michel ROCHE – Mme Isabelle BONNEFOY – Mme Patricia HABAUZIT – M. Christophe BORY

**PROCURATIONS** : Mme Yvette PERRIER POUVOIR Chantal RANCHON – Mme Marie-Christine MAYOUD POUVOIR Mme Christiane BARAILLER – M. Geoffroy MAILLET POUVOIR Rémy BREYSSE – M. Jean-Michel ROCHE POUVOIR Georges BIBLER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Michel MOULIN

Soit 16 membres présents sur 27 membres en exercice.

Madame le Maire souhaite rendre hommage à Alphonse PERRIER, très impliquée dans la FNACA. Une minute de silence est respectée.

**FINANCES**

**1. Vote des taux communaux de fiscalité pour 2023 – Annule et remplace la délibération 23-09 du 29 mars 2023**

La Préfecture de la Loire nous a alerté sur la nécessité de délibérer à nouveau sur un taux de taxe d'habitation afin de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ce vote doit avoir lieu avant le 15 avril et la délibération doit comporter l'ensemble de la politique fiscale de la commune. Il convient donc de revoter l'ensemble des taux d'imposition pour l'année 2023.

Il est proposé pour 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est-à-dire de les fixer comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %.
- Taxe d'habitation : 11,08 %

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les taux communaux de fiscalité pour l'année 2023.

Rémy BREYSSE présente la délibération.
--

**Vote à l'unanimité (20 voix)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.

Fraisses, le 24 avril 2023

Madame le Maire,  
Christiane BARAILLER

Le secrétaire de séance  
Michel MOULIN